

PROVINCE
de
HAINAUT

ARRONDISSEMENT
de
THUIN

VILLE
de
THUIN

Numéro postal 6530

Délibération n° 6

Service : Secrétariat
Communal

OBJET : Approbation de
la Déclaration de
Politique Communale.

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette ville, a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 22 JANVIER 2019

Présents : M. P. FURLAN, Bourgmestre

Mme K. COSYNS, MM. V. CRAMPONT, P. VRAIE, P. NAVEZ et Y.
CAFFONETTE, Echevins

Mme M-E. VAN LAETHEM, MM. X. LOSSEAU, F. DUHANT, Ph. LANNOO, Mme
V. THOMAS, MM. A. LADURON, M. Ph. BRUYNDONCKX, Mme N. ROULET,
MM. Ch. MORCIAUX, V. DEMARS, F. PACIFICI, Mmes A. BAUDOUX, Ch.
LIVEMONT, M. E. FOURMEAU, Mmes M-CI. PIREAU, L. DUCARME et A-F.
LONTIE, Conseillers

Mme I. LAUWENS, Directrice générale f.f.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu l'article L1123-27 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de déclaration de politique communale comportant les principaux projets
politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière ;

Attendu qu'après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique
communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 du Code de la
Démocratie Locale et de la Décentralisation, de la manière prescrite par le conseil communal, et
qu'elle est mise en ligne sur le site internet de la commune ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, par 15 voix pour et 7 abstentions (M. Ph. LANNOO, Mme V. THOMAS, M. A.
LADURON, Mme N. ROULET, M. Ch. MORCIAUX, Mmes L. DUCARME et A-F. LONTIE)

d'approuver la Déclaration de Politique Communale.

En séance, date que dessus;

La Directrice générale f.f.,
(s) Ingrid LAUWENS

Le Président,
(s) Vincent DEMARS

Pour extrait conforme,

La Directrice générale f.f.,

Le Député-Bourgmestre,

Ingrid LAUWENS



Paul FURLAN

Déclaration de Politique Communale

Préambule : Engagements généraux et déclaration de principe.

La commune de Thuin veut jouer son rôle dans le développement économique et social, le logement et l'ouverture au monde.

La commune est un relais essentiel pour l'organisation de la solidarité, la transition sociale et environnementale.

Thuin veut être acteur dans le soutien des initiatives citoyennes pour un monde juste et durable.

A ce titre, notre Ville a, notamment, désigné un Échevin de la Citoyenneté.

Elle confirme son engagement de « commune hospitalière », elle confirme également son engagement à la « convention des Maires » et orientera résolument ses prises de décisions en tenant compte des enjeux climatiques.

Ainsi, nous nous engageons à réduire notre empreinte carbone par des actions qui améliorent la qualité de l'air, la mobilité, la performance énergétique de nos bâtiments, la production d'énergie verte et les achats écologiques et responsables.

L'obtention du titre de « Commune du Commerce Équitable », de même que celui de « Commune Socialement Responsable » sont des objectifs essentiels de cette législature.

A ce titre, l'insertion de clauses sociales et environnementales dans nos cahiers des charges nous paraît être essentielle.

Par ailleurs, la politique du logement, matérialisée par l'ouverture de la « Maison du Logement et de l'Energie », doit nous permettre une action significative en matière de rénovation du parc de logements publics (en partenariat avec notre société de logements sociaux), de lutte contre les immeubles inoccupés et de création de logements pour les PMR.

Une réflexion sur l'étendue des permis de location sera également initiée.

En outre, dans le domaine économique et touristique, la Ville de Thuin veut être le partenaire de nos commerçants, artisans et industriels locaux.

Concrètement, l'ADL et l'Office du Tourisme seront les interfaces de cette politique qui devra aussi trouver à se dynamiser par l'organisation de grands événements qui valorisent l'image de la Ville et dynamise son tissu commercial.

La Culture, source d'émancipation et d'éducation permanente, fera également l'objet d'une attention particulière.

La politique de la Jeunesse et des Aînés traversera l'ensemble de nos actions.

Enfin, le rôle de notre CPAS sera aussi réaffirmé par l'adoption d'un PST spécifique.

I. VOLET EXTERNE

I.I. PRIORITÉS :

1. Budget : équilibre budgétaire.

Les finances de la Ville de Thuin ont été durablement fragilisées par 3 dossiers issus d'une autre époque (1997) : impact du coût du service incendie, rachat du leasing du Hall polyvalent et affaire DIEUDONNÉ.

Le coût de ces 3 dossiers -> 2.300.000€ - a pu être absorbé par les réserves constituées sous la législature précédente, réserves maintenant tout à fait épuisées.

Par ailleurs, la réduction de la taille de l'arrondissement administratif de Thuin a engendré une diminution structurelle de 280.000€/an du Fonds des Communes.

Le 1^{er} défi de cette législature est de continuer à comprimer nos dépenses en appliquant le Plan de Convergence, de maîtriser notre dette en limitant nos investissements dans une fourchette de 700.000€ à 1.000.000€/an, en gardant le nécessaire équilibre budgétaire (voir Plan de Convergence en annexe).

2. Cadre de Vie : Travaux, entretien, propreté, embellissement, Sécurité routière, mobilité, éclairage public.

- Cette priorité se traduira par le maintien du service propreté le WE et par une mobilisation conséquente de notre budget d'investissements (soit 70% du budget extraordinaire).
- Une attention particulière sera accordée à l'entretien de nos voiries, la réalisation de zones 30, la sécurisation des quartiers et l'entretien de nos bâtiments.

3. Transition écologique locale.

- La Ville coordonnera et amplifiera les différentes actions entamées sous la mandature précédente (POLLEC, Zéro déchet, Ville durable, Plan Maya, fauchage tardif, contrat de rivières, cimetières natures...) dans un « Plan concret de Transition Écologique Local », qui sera finalisé pour juin 2019.
- Ce plan sera incarné par le Conseil communal et plus spécifiquement, par son Président.

Il sera suivi trimestriellement au moins par cette instance donnant ainsi la consistance à notre Conseil communal au travers d'une fonction (présidence) et d'une politique innovante (Plan de Transition Écologique local).

- Par ailleurs, une réflexion sera menée par notre Conseil communal sur l'épandage de nos routes en hiver. En effet, ce service à la population peut apparaître comme étant en contradiction avec la protection de nos nappes phréatiques, et donc de notre Plan de Transition Écologique Local.

L'organisation d'un débat citoyen sur le sujet est une nécessité.

4. L'attractivité territoriale de notre entité.

- Cette politique d'attractivité se matérialisera au travers d'un schéma de développement territorial et, en suivi, une actualisation du Plan de Mobilité.
- En termes de dossiers, nous développerons aussi une réflexion sur:
 - L'adhésion à une AIS,
 - L'augmentation des places disponibles pour l'accueil de la petite enfance,
 - La possibilité pour le citoyen d'obtenir des documents administratifs en ligne,
 - Espace wifi gratuit pour la population,
 - La création d'un Handi-contact,
 - L'amplification de l'action du taxi social,
 - L'offre d'un photomaton ou service similaire à la population,
 - Le création de logements adaptés à nos aînés,
 - La réalisation du « Chantier naval »,
 - Création d'un espace culturel dans l'église de la Ville haute désacralisée,
 - La lutte contre les incivilités et les logements inoccupés,

- L'attractivité territoriale se matérialisera également au travers de l'action de l'Office du Tourisme, du Centre culturel, de la Maison des Jeunes, du Hall polyvalent, de la Bibliothèque et de l'Académie de Musique, dont les programmes et budgets seront présentés et débattus au Conseil communal – les programmes seront intégrés au PST,
- La création d'une fête des sports,
- La création d'un salon de l'Emploi et des Études,

5. Participation citoyenne.

- Création d'un échevinat de la Citoyenneté qui revisitera la politique des quartiers,
 - Participation du Conseil des Quartiers à l'élaboration du budget,
 - Réflexion sur les Conseils consultatifs,
 - Création d'un Conseil communal des Enfants,
 - Création d'un Handi-contact,
 - La mise à disposition d'un chapiteau communal,
 - La création d'une Commission du Bien-être Animal,
 - Bilan annuel de la CCATM au Conseil communal,
 - La création d'une Commission d'octroi du titre de « Citoyen d'honneur ».
- Une réflexion devra être effectuée sur l'efficacité du PCDR et sur l'élaboration d'un nouveau PCDR, qui devrait être orienté sur l'entretien des voiries agricoles et la sécurisation de nos quartiers.

6. Enseignement.

- Notre priorité restera l'implémentation continue de TBI et le retour vers la piscine.
- Le Collège souhaite une orientation accrue des projets pédagogiques en relation avec le Plan de Transition Écologique local. Une attention particulière sera portée à une bonne connaissance de notre patrimoine local.

I.2. LE PLAN D'INVESTISSEMENTS :

A) La Ville concrétisera les projets développés au cours de la législature précédente dans le cadre des programmes :

- Européens, à savoir :
 - Parking Abbaye d'Aulne,
 - Grand'Rue,
 - Rempart Nord.
- Rénovation urbaine/ revitalisation urbaine :
 - Rue adjacente à la Grand'Rue,
 - Aménagement du site de la Demi-Lune.
- Spécifique GW :
 - Dépollution du Chantier naval,
 - Aménagement du parc de l'Hôtel de Ville.
- Plan Routes (SPW) :
 - Sécurisation N53 (Donstiennes),
 - Sécurisation N59 (Leers-Et-Fosteau),
 - Sécurisation rue Léopold II.
- La Ville introduira un nouveau PCDR orienté vers les voiries agricoles et la sécurisation des quartiers.
- Une réflexion sera menée sur le transfert de la Maison de Quartiers de Biercée vers l'Eglise de Biercée, désacralisée.

Pour ce qui concerne la liste des priorités d'investissements, compte-tenu des limites budgétaires exposées-supra et d'un programme PIC évalué à 2 X 825.000, soit 1.650.000€.

✓ Besoin en véhicules : 110.000

- Renault Kangoo 10.000
- Camionnette plateau 15.000
- Tracteur occasion 50.000
- Remorque déboucheur 20.000
- Montabert + pince 15.000

| | | |
|--------------------------------|-----------|-----------|
| ✓ Voiries : | 2.265.000 | |
| - Gozée - rue des Écureuils | 300.000 | - 150.000 |
| - Donstiennes - rue du Village | 900.000 | - 300.000 |
| - Thuin - rue Marianne | 200.000 | - 100.000 |
| - Gozée - rue Farcy | 130.000 | - 65.000 |
| - Gozée - rue Vandervelde | | 200.000 |
| - Chemin de Clermont | | 200.000 |
| - Rue Trieux Linglot | | 100.000 |
| ✓ Voiries agricoles : | 235.000 | |
| ✓ Auteurs de projet : | 200.000 | |
| ✓ Ponceaux : | 550.000 | |
| - Biesme-Sous-Thuin | | |
| - Rieu des Rys | | |
| - Eden Rock ADA | | |
| - Marbisoeul | | |
| - Ossogne | | |
| - Avenue de Ragnies | | |
| - Rue de Ragnies à BST | | |
| ✓ Contrats cadres : | | 1.000.000 |
| - Entretien voiries égouttage | | 500.000 |
| - Enduisage | | 500.000 |
| ✓ Ecoles - toitures et divers | | 250.000 |
| ✓ Informatique | | 100.000 |
| ✓ Chauffage/Énergie | 140.000 | |
| - Maison des Jeunes | | |

- Salon de Leers-Et-Fosteau
- Académie de Musique
- Honoraires

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| ✓ Éclairage public | 100.000 |
| ✓ Zones 30 et aménagements sécurité | 250.000 |
| ✓ FE | 200.000 |
| ✓ Matériel | 90.000 |
| ✓ TBI | 200.000 |
| ✓ Budget participatif (chapiteau) | 500.000 |
| ✓ Divers | <u>200.000</u> |

TOTAL : 5.240.000/5 de part communale
1.048.000/an

Il est évident qu'au-delà du PIC, toutes les possibilités de subsides seront investiguées.

➤ Marge sur PIC +/- 500.000 (1.650.000/1.150.000)